|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  | | --- | --- | |  | **Communiqué de presse**  Créteil, le 11 janvier 2024 | |  | |   **L’UPEC et le FIPHFP s’engagent pour l’emploi des personnes**  **en situation de handicap**  Jeudi 11 janvier 2024, Jean-Luc DUBOIS-RANDE, président de l’UPEC et Séverine BAUDOUIN, directrice adjointe du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) ont signé une convention de partenariat, marquant leur engagement commun en faveur de l'inclusion et du maintien dans l’emploi des personnes en situation de handicap, en présence de Maylis BoXBERGER, chargée de développement territorial handicap FIPHFP Ile de France.  Cette alliance stratégique entre l'UPEC, université engagée dans la lutte contre les discriminations, et le FIPHFP, acteur majeur dans la promotion de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap au sein de la Fonction publique, vise à faciliter le recrutement des personnes en situation de handicap, leur maintien dans l’emploi, leur reclassement et leur reconversion, assurer la formation des agents et tuteurs, et sensibiliser et informer au handicap.  Première université de France à ouvrir une chaire de professeur « Handicap », l’UPEC s’est doté d’une politique ambitieuse en matière de handicap visant à améliorer l’accompagnement des personnes en situation de handicap au sein de l’établissement (étudiants et personnels) mais également à soutenir le développement des innovations sociales et technologiques pour une société plus inclusive à travers une offre de formation et des programmes de recherche répondant à ces enjeux.  Cette convention, financée par le FIPHFP à hauteur de 289 000 euros, fait partie intégrante de l’engagement de l’UPEC pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap et prévoit la mise en œuvre d'actions concrètes autour de 5 axes :   * Recrutement des travailleurs en situation de handicap * Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes * Maintien dans l’emploi * Formations des agents et des tuteurs e, relation avec les travailleurs handicapés * Communication, information et sensibilisation de l’ensemble des collaborateurs au handicap   Les objectifs de recrutement pour les mois à venir sont de 13 contrats pérennes, 6 apprentis et 11 CDD.  **À propos de l’UPEC**  Avec ses 14 facultés, écoles et instituts, 1 observatoire et 32 laboratoires de recherche, l’Université Paris-Est Créteil est présente dans tous les domaines de la connaissance depuis 1970. Les enseignants-chercheurs, les enseignants et plus de 3000 vacataires issus de partenaires publics et privés forment chaque année plus de 42 000 étudiants et actifs de tous les âges.  Acteur majeur de la diffusion de la culture académique, scientifique et technologique, l’établissement dispense plus de 500 formations dans toutes les disciplines, du DUT/BUT au doctorat. L'UPEC offre ainsi un accompagnement personnalisé de toutes les réussites, grâce à des parcours de formation initiale, continue ou en apprentissage, et des actions en faveur de l’entrepreneuriat.  Université engagée, l’UPEC pense et répond aux défis de la transformation sociale et environnementale en promouvant les excellences et plus de justice sociale. Elle a construit son projet d’établissement autour de cinq axes stratégiques de développement interdisciplinaires, en formation et en recherche : francophonies et plurilinguismes ; Numérique, Sciences et pratiques ; Santé, société, environnement ; Savoirs et pratiques en éducation et formation ; Transformations sociales, inégalités, résistances.  **À propos du FIPHFP**  Le FIPHFP, au service des employeurs publics  Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place en 2006, le FIPHFP, Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l’emploi, de formation et d’accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux…). Il intervient sur l’ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l’intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.  Depuis sa création, le taux d’emploi dans la Fonction publique est passé de 3,55 % en 2006 à 5,45% en 2022. Dans la territoriale, les collectivités remplissent leur obligation légale avec un taux de 6,72% contre 5,53% pour l’hospitalière et 4,36% pour l’État.  Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine NEUVILLE : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l’État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.  Plus d’informations sur [**www.fiphfp.fr**](http://www.fiphfp.fr)  Suivez le FIPHFP sur les réseaux sociaux @FIPHFP  **À propos du groupe Caisse des Dépôts**  La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l’intérêt général et du développement économique des territoires.  Elle regroupe cinq domaines d’expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d’actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires  **Contacts Presse**  **UPEC**  Clémence Thorel [-clemence.thorel@upec.fr](mailto:-clemence.thorel@upec.fr)  **FIPHFP**  Fanny Auverny-Bennetot : [fauverny@image7.fr](mailto:fauverny@image7.fr)  Anatole Flahault : aflahault@image7.fr |